



OIC/EX-ICIM-1/2024/MIN/FC/FINAL

**COMMUNIQUE FINAL
DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE DES MINISTRES
DE L'INFORMATION**

*« Désinformation et hostilités de l'autorité d'occupation
israélienne contre les journalistes et les médias dans le Territoire
palestinien occupé »*

**Istanbul, République de Türkiye
24 février 2024**

Communiqué final

de la Session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres de l'Information « Désinformation et hostilités de l'autorité d'occupation israélienne contre les journalistes et les médias dans le Territoire palestinien occupé »

Istanbul, République de Türkiye

24 février 2024

Nous, Ministres de l'Information des Etats membres de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), liés par la Charte de l'OCI et par de solides liens religieux, humains et historiques, participant à la Session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres de l'Information, tenue à Istanbul, en République de Türkiye, le 24 février 2024 ;

Réaffirmant toutes les résolutions de l'OCI concernant la question palestinienne, en particulier celles du Sommet extraordinaire conjoint de l'OCI et de la Ligue des Etats arabes sur l'agression israélienne contre le peuple palestinien, réuni le 11 novembre 2023 à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite ;

Rappelant toutes les résolutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernant la question palestinienne, lesquelles réaffirment le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance nationale ;

Saluant la Résolution A/ES-10/L.27 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « *Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires* », adoptée lors de la 10^{ème} session extraordinaire d'urgence, le 10 décembre 2023 ;

Réaffirmant notre détermination à porter notre voix plus haut sur toutes les tribunes pour soutenir les droits inaliénables du peuple palestinien frère face à l'oppression et aux attaques barbares d'Israël, et à intensifier nos efforts pour alléger les souffrances des civils innocents dans le Territoire palestinien, tout particulièrement dans la Bande de Gaza ;

Saluant les mesures provisoires ordonnées le 26 janvier 2024 par la CIJ contre Israël, la puissance occupante, pour s'abstenir de tout acte de génocide et autres violations de la Convention sur le génocide ;

Soutenant la lutte légitime du peuple palestinien pour libérer l'ensemble de son Territoire occupé et exercer tous ses droits inaliénables, en particulier son droit à l'autodétermination et à vivre dans leur Etat indépendant et totalement souverain sur les frontières du 4 juin 1967, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale ;

Soulignant que le règlement de la question palestinienne sur la base de la solution à deux Etats est le seul moyen pour instaurer une paix et une sécurité globales et durables dans la région ;

Condamnant et mettant en garde contre les campagnes de désinformation menées par les autorités d'occupation israéliennes pour légitimer l'occupation et justifier les atrocités barbares de mass dans la Bande de Gaza ;

Préoccupés par les tentatives d'Israël, la puissance occupante, pour dissimuler et démentir la vérité sur les atrocités commises dans la bande de Gaza, notamment le meurtre de bébés, d'enfants, de femmes, de personnes âgées, de journalistes, de professionnels de la santé, d'universitaires et de travailleurs humanitaires, y compris par des campagnes de désinformation systématiques ;

Tenant Israël, la puissance occupante, pour responsable des meurtres, des arrestations et de la censure de journalistes, ainsi que de l'assassinat et du ciblage de membres de leur famille ;

Rappelant que les attaques délibérées d'Israël contre les journalistes ont fait plus de 120 morts et de nombreux blessés ou disparus ;

Insistant sur l'importance capitale de nos efforts pour renforcer la résistance face aux campagnes de désinformation menées par Israël, la puissance occupante, ou ses acolytes, et notant que l'environnement médiatique est rempli de faux récits qui étouffent la vérité et détournent l'attention sur les violations systématiques et à grande échelle du droit international ;

Soulignant que la protection des droits des membres de la presse exerçant en Palestine, en particulier dans les circonstances les plus extrêmes qui prévalent dans la Bande de Gaza, est une responsabilité qui incombe à tous :

- **Condamnons** l'agression militaire actuellement menée par Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien, ainsi que l'oppression systématique, le massacre et le génocide des civils palestiniens dans la Bande de Gaza, depuis le 7 octobre 2023, et en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est ; et **appelons** à un cessez-le-feu inconditionnel afin d'éviter de nouvelles pertes en vies humaines.
- **Dénonçons** les campagnes de désinformation systématiques et la diffusion par l'occupation israélienne d'informations fausses et trompeuses et de « *fake news* » pour dissimuler sa brutalité et couvrir les massacres génocidaires commis dans la bande de Gaza.
- **Condamnons** le ciblage délibéré et systématique des journalistes palestiniens par l'occupation israélienne et **soulignons** que ces pratiques s'inscrivent dans le cadre d'une campagne visant étouffer la voix de la vérité.
- **Réaffirmons** que la seule voie vers la paix et la sécurité passe par la réalisation des droits du peuple palestinien, notamment l'indépendance nationale et la souveraineté de l'Etat de Palestine, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale.
- **Exhortons** tous les Etats membres à reconnaître l'Etat de Palestine indépendant et souverain dans les frontières de 1967, avec Al-Qods-Est comme capitale, en tant que condition préalable au règlement pacifique du conflit palestinien-israélien, et au maintien de la paix et de la sécurité dans la région
- **Décidons** d'agir collectivement et en étroite collaboration au niveau international pour lutter contre la désinformation ; et **réaffirmons** notre volonté commune d'agir solidairement et à l'unisson pour dénoncer les attaques aveugles contre les civils palestiniens, y compris le terrorisme des colons en Cisjordanie qui vise à provoquer le déplacement forcé du peuple palestinien.

- **Soulignons** notre détermination collective à contrecarrer et à dénoncer les tentatives de l'occupation coloniale israélienne pour occulter les destructions sur le terrain en intimidant les journalistes afin de minimiser les réactions internationales, ainsi qu'à mettre en échec ses efforts pour dissimuler les crimes de guerre et le génocide perpétrés dans la bande de Gaza.
- **Condamnons** le fait que les forces d'occupation israéliennes ne soient pas disposées à prendre les mesures les plus élémentaires pour assurer la sécurité des journalistes conformément au droit international humanitaire et aux autres instruments internationaux qui garantissent et protègent les droits des journalistes.
- **Soulignons** que la Communauté internationale a le droit de savoir ce qui se passe dans le Territoire palestinien, en particulier dans la Bande de Gaza ; et **insistons** sur la nécessité pour la Communauté internationale d'agir immédiatement pour tenir Israël, la puissance occupante, pour responsable de la violation du droit international en ciblant les journalistes, et de prendre des mesures immédiates en vue protéger tous les journalistes affectés dans la région.
- **Condamnons** Israël, la puissance occupante, pour le ciblage des systèmes de télécommunications et du personnel de maintenance dans la bande de Gaza.
- **Appelons** tous les médias et organes de presse internationaux à dénoncer les violations des droits de l'homme commises par l'occupation israélienne et les campagnes menées contre les journalistes.
- **Appuyons** les efforts du Secrétariat général de l'OCI en faveur de la mise en œuvre de l'alinéa 10 de la Résolution du Sommet arabo-islamique extraordinaire sur l'agression israélienne contre le peuple palestinien, tenu le 11 novembre 2023 à Riyad, lequel a chargé « *les deux Secrétariats de créer deux unités d'observation des médias devant documenter tous les crimes des autorités d'occupation contre le peuple palestinien, ainsi que des plateformes médiatiques numériques pour mettre à nu leurs pratiques illégales et inhumaines* ».
- **Mandatons** l'Unité d'Observation des Médias du Secrétariat général de l'OCI pour élaborer un plan d'action médiatique, en coopération avec les institutions médiatiques de l'OCI et les agences de presse nationales intéressées des Etats membres, en vue de mettre à nu et de contrer la désinformation, la mésinformation, les fausses nouvelles et les crimes de guerre de l'occupation israélienne, dans les fora internationaux.
- **Apportons** un soutien à l'Unité d'Observation des Médias de l'OCI pour organiser un atelier sur l'information afin de lui permettre d'accomplir sa mission telle que préconisée par le Sommet arabe et islamique conjoint, tenu à Riyad le 11 novembre 2023.
- **Soutenons** les efforts de l'Unité d'Observation des Médias de l'OCI pour lutter contre la désinformation, la mésinformation, les fausses nouvelles et les crimes de guerre de l'occupation israélienne, par le canal de plateformes de communication numérique telles que les médias et les outils d'intelligence artificielle.

- **Réaffirmons** notre rejet catégorique des allégations mensongères des autorités d'occupation israéliennes envers les médias internationaux qui publient les violations et les crimes d'Israël à l'encontre des civils palestiniens, ainsi que leurs tentatives de déformer et de relater une image erronée de la brutale agression israélienne en cours depuis le 7 octobre 2023.
- **Réitérons** notre condamnation et notre dénonciation du ciblage délibéré et systématique des professionnels de l'information par les autorités d'occupation israéliennes, y compris en les assassinant et en les blessant, ce qui constitue une violation flagrante du droit international et du Droit international humanitaire.
- **Appelons** la Communauté internationale à lancer une enquête immédiate visant à tenir les autorités d'occupation israéliennes pour responsable de leurs crimes commis contre les professionnels des médias dans le Territoire palestinien occupé.
- **Exprimons** notre gratitude et notre appréciation à la République de Türkiye pour l'hospitalité généreuse et l'accueil chaleureux, ainsi que pour les excellentes dispositions prises pour cette session extraordinaire.
- **Mandatons** le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique pour suivre la mise en œuvre du présent Communiqué et en soumettre un rapport à la prochaine session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères.
